

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

SÉANCE
ORDINAIRE
17 MAI 2022

ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Suivi(s) de la dernière séance du Conseil**
Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
4. **Parole au maire et correspondance**
 - 4.1 Parole au maire
 - 4.2 Correspondance
5. **Période de questions des citoyens**
6. **Greffé et affaires juridiques**
 - 6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2022
 - 6.2 Autorisation de signature de la mainlevée Laboratoire In Vivo inc.
7. **Ressources humaines**
 - 7.1 Abrogation de la résolution numéro 2022-05-123 concernant l'embauche d'un(e) journalier(ière) chauffeur-opérateur
 - 7.2 Embauche d'un(e) journalier(ière) chauffeur-opérateur
8. **Finances – trésorerie**
 - 8.1 Liste sélective des chèques, des prélèvements et des dépôts directs
 - 8.2 État des comptes
 - 8.3 Rapport financier détaillé au 30 avril 2022
 - 8.4 Vente de biens appartenant à la Municipalité lors de l'événement la 148 En Folie
 - 8.5 Inscription du directeur général et greffier-trésorier au congrès annuel 2022 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)
 - 8.6 Adoption du *Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle – 2021*
9. **Sécurité civile et sécurité incendie**
 - 9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie
10. **Travaux publics**
 - 10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux
 - 10.2 Achat d'une barge pour la Marina-camping
 - 10.3 Mandat à Bruser pour l'étude du réseau des eaux usées de la Municipalité
11. **Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 11.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 11.2 Demande d'autorisation numéro 2022-0040 pour la propriété sise au 603, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*



SÉANCE
ORDINAIRE
17 MAI 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

- 11.3 Demande d'autorisation numéro 2022-0048 pour la propriété sise au 585-591, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre la transformation de la façade, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*
 - 11.4 Demande d'autorisation numéro 2022-0047 pour la propriété sise au 502, rue Notre-Dame, dans la zone institution 30-IN, afin de permettre la modification du support de l'enseigne de Tourisme Outaouais concernant les chemins d'eau, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*
 - 11.5 Demande d'autorisation numéro 2022-0032 pour la propriété sise au 665-667, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre la transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01
 - 11.6 Autorisation d'appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables 2023-2027
 - 11.7 Vente de la borne électrique au 502, rue Notre-Dame
 - 11.8 Nomination de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme
 - 11.9 Mandat pour l'accompagnement professionnel en urbanisme
- 12. Communication, développement et vie communautaire**
- 12.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice des communications, des développements et vie communautaire
 - 12.2 Rapport bibliothèque – Janvier à mars 2022
 - 12.3 Tarification et dates d'ouverture de la piscine et des jeux d'eau 2022
- 13. Avis de motion et règlements**
- 13.1 Adoption du règlement numéro 953-2022 relatif à la publication des avis publics
- 14. Affaires diverses**
- Aucun sujet n'est actuellement inscrit à l'ordre du jour pour la section
- 15. Période de questions des citoyens**
- 16. Période de questions et communications des membres du Conseil municipal**
- 17. Levée de la séance**



SÉANCE
ORDINAIRE
17 MAI 2022

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **17 mai 2022, à 19 h 00**, à la salle du conseil sise au 543, rue Notre-Dame, Montebello, à laquelle sont présents Madame la conseillère Jéshabelle Dicaire et Messieurs les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu, Benoit Millette et Dominique Primeau.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Monsieur le conseiller Jean-Philippe Comeau a motivé son absence.

1. Ouverture de la séance

Madame la mairesse, Nicole Laflamme, souhaite la bienvenue aux membres présents.

2. Adoption de l'ordre du jour

Le secrétaire dépose l'ordre du jour.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande s'il y a des rajouts.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté et modifié.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Suivi(s) de la dernière séance du Conseil

Aucun sujet

4. Parole au maire et correspondance

4.1 Parole au maire

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, procède à l'allocation du mot de la mairesse :

- **Mot de bienvenue**

2022-05-125



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, souhaite la bienvenue aux membres présents et aux citoyens.

4.2 Correspondance

- Stéphane Lauzon, député fédéral d'Argenteuil-La Petite-Nation – Informations d'accompagnement

5. Période de questions des citoyens

Questions :

- Projet d'arbres à donner (MRC)

6. Greffes et affaires juridiques

6.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2022 et du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2022

Conformément à l'article 201 du *Code municipal du Québec*, le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2022 sont déposés lors de la présente séance.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 avril 2022 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 avril 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

6.2 Autorisation de signature de la mainlevée Laboratoire In Vivo inc.

CONSIDÉRANT QUE les conditions de l'entente ont été rempli par le Laboratoire In Vivo inc.;

CONSIDÉRANT QUE le Laboratoire In Vivo inc. demande une mainlevée.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse, Madame Nicole Laflamme, ou le maire suppléant, Monsieur André Mathieu, et le directeur général et greffier-trésorier, Monsieur Mario B. Briggs, ou la greffière-trésorière adjointe, Madame Manon Boucher, à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous documents si nécessaires.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-126

2022-05-127



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

7. Ressources humaines

2022-05-128

7.1 Abrogation de la résolution numéro 2022-05-123 concernant l'embauche d'un(e) journalier(ière) chauffeur-opérateur

CONSIDÉRANT l'embauche de monsieur Jean-Guy Lafontaine par la résolution numéro 2022-05-123;

CONSIDÉRANT que monsieur Lafontaine n'est pas en mesure d'accepter ce poste.

Il est proposé par monsieur le conseiller André Mathieu

RÉSOLU

D'ABROGER la résolution numéro 2022-05-123.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-129

7.2 Embauche d'un(e) journalier(ière) chauffeur-opérateur

CONSIDÉRANT QUE l'affichage du poste été complété et qu'il y a plusieurs candidats qui ont fait demande;

CONSIDÉRANT QUE les entrevues ont été complétées;

CONSIDÉRANT QUE les recommandations du directeur général agréé, monsieur Mario B. Briggs, ont été présentées au Conseil.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

RÉSOLU

D'ADOPTER les recommandations du directeur général agréé et d'embaucher monsieur Alexandre Richard à titre de journalier chauffeur-opérateur régulier temps plein;

QUE ses conditions de travail soient celles prescrites dans la convention collective intervenue entre la Municipalité de Montebello et le Syndicat Canadien de la Fonction Publique (SCFP), Janvier 2022 - décembre 2026;

QUE l'échelle salariale sera celle prévue à la classe 3 échelon 5;

QU'il soit entendu que M. Alexandre Richard entrera en poste en tant que journalier chauffeur-opérateur à compter du 30 mai 2022.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

2022-05-130

8. Finances – trésorerie

8.1 Liste sélective des prélèvements automatiques, des dépôts directs et des chèques

CONSIDÉRANT QU'IL y a lieu d'autoriser les paiements pour le mois d'avril 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ADOPTER les prélèvements automatiques numéros 809 à 835 au montant de 47 600,42 \$, les dépôts directs numéros 318 à 328 au montant de 57 177,35 \$ et les chèques numéros 6894 à 6930 au montant de 152 638,11 \$ du mois d'avril 2022 totalisant un montant de 257 415,88 \$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier à effectuer les paiements;

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ

Je, Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, certifie avoir les crédits disponibles au budget opérationnel pour effectuer la dépense.

Mario B. Briggs

Directeur général agréé et greffier-trésorier

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

8.2 État des comptes

L'état des comptes des différents folios bancaires de la Municipalité est déposé aux élu(e)s pour analyse.

8.3 Rapport financier détaillé au 30 avril 2022

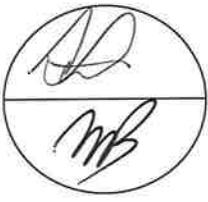
Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier remet aux élu(e)s un état de la situation financière sommaire au 30 avril 2022. Conformément aux dispositions prévues au *Code municipal du Québec*, le directeur général et greffier-trésorier dépose un état de la situation financière détaillé au 30 avril 2022.

2022-05-131

8.4 Vente de biens appartenant à la Municipalité lors de l'événement la 148 En Folie

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a des biens et articles en trop;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire de se départir de ces biens et articles;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité va participer à la méga vente de garage de la route 148.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER la vente de ces divers articles.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-132

8.5 Inscription du directeur général et greffier-trésorier au congrès annuel 2022 de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ)

CONSIDÉRANT QUE le congrès annuel de l'Association des directeurs généraux du Québec (ADMQ) aura lieu au Centre des congrès de Québec, 900, boulevard René-Lévesque Est, Québec, du 15 au 17 juin 2022;

CONSIDÉRANT l'intérêt de monsieur Mario B. Briggs à participer à ce congrès et l'impact positif pouvant en découler dans l'exercice de ses fonctions au sein de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE l'inscription au congrès de l'ADMQ est de 539,00 \$, plus les taxes, plus les frais de repas, d'hébergement, de stationnement et de transport;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'AUTORISER monsieur Mario B. Briggs à participer au Congrès annuel de l'ADMQ aux frais de la Municipalité;

QUE cette dépense soit payée à partir des sommes disponibles aux postes budgétaires 02-130-00-310 *Déplacement du personnel* et 02-130-00-454 *Services de formation*.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-133

8.6 Adoption du Rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle – 2021

CONSIDÉRANT l'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* qui stipule, entre autres, qu'au moins une fois l'an, la municipalité dépose, lors d'une séance du conseil, un rapport concernant l'application du règlement sur la gestion contractuelle;

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle 2021.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Il est proposé par monsieur Dominique Primeau

RÉSOLU

D'ADOPTER le *rapport annuel sur l'application du règlement de gestion contractuelle – 2021* comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

9. Sécurité civile et sécurité incendie

9.1 Rapport mensuel du directeur du service incendie

Monsieur Daniel Bisson, directeur du service incendie de Montebello, dépose son rapport du mois d'avril 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

10. Travaux publics

10.1 Rapport mensuel du directeur des travaux municipaux

Aucun sujet

10.2 Achat d'une barge pour la Marina-camping

CONSIDÉRANT QU'UNE barge est nécessaire pour l'installation des quais de la marina;

CONSIDÉRANT la soumission numéro 1431 reçu de Poralu Marine en date du 10 mai 2022;

CONSIDÉRANT QUE cette barge doit être livrée avant le 15 septembre 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

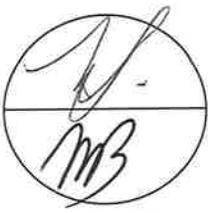
D'APPROUVER l'achat d'une barge pour la Marina-camping au montant de 24 949,58 \$, taxes incluses, à Poralu Marine.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires pour donner suite à la présente résolution.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-134



2022-05-135

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

10.3 Mandat à Bruser pour l'étude du réseau des eaux usées de la Municipalité

CONSIDÉRANT QU'AUCUNE étude n'a été complétée sur la gestion du réseau des eaux usées de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE cette étude est primordiale au développement durable immobilier.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

RÉSOLU

D'APPROUVER l'offre de service de la firme Bruser au montant de 8 800 \$, taxes en sus, afin de réaliser l'évaluation sommaire de la capacité résiduelle de traitement des étangs aérés.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

11. Urbanisme, aménagement et environnement

11.1 Rapport mensuel de l'inspectrice en bâtiment et en environnement

Madame Priscilla Melançon, inspectrice en bâtiment et en environnement, dépose son rapport du mois d'avril 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

2022-05-136

11.2 Demande d'autorisation numéro 2022-0040 pour la propriété sise au 603, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2022-0040 pour la propriété sise au 603, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro PIIA-17-01;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété est située dans la zone commerciale 3-C du *règlement de zonage* numéro Z-17-01 dont une cour avant donne sur la rue principale;

CONSIDÉRANT QUE le *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro PIIA-17-01 s'applique;

CONSIDÉRANT les documents soumis avec la demande;

CONSIDÉRANT QUE l'enseigne incluant son socle sera construit en bois;

CONSIDÉRANT QUE les informations sur l'enseigne seront sculptées;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE les couleurs de l'enseigne s'harmonisent avec les couleurs des bâtiments;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20220504-01 de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mai 2022.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'APPROUVER la demande d'autorisation numéro 2022-0040 pour la propriété sise au 603, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre l'installation d'une nouvelle enseigne, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*;

DE MANDATER l'inspectrice en bâtiment et en environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s).

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-137

11.3 Demande d'autorisation numéro 2022-0048 pour la propriété sise au 585-591, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre la transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2022-0048 pour la propriété sise au 585-591, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre la transformation de la façade, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété est située dans la zone commerciale 3-C du *règlement de zonage numéro Z-17-01* dont une cour avant donne sur la rue principale;

CONSIDÉRANT QUE le *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01* s'applique;

CONSIDÉRANT QUE cette demande avait été reportée par le CCU lors de l'assemblée du 30 mars 2022;

CONSIDÉRANT les modifications apportées à la demande;

CONSIDÉRANT les documents soumis;

CONSIDÉRANT les couleurs proposées;

CONSIDÉRANT l'harmonisation avec le cadre bâti environnement;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20220504-02 de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mai 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

RÉSOLU



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'APPROUVER la demande d'autorisation numéro 2022-0048 pour la propriété sise au 585-591, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre la transformation de la façade, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro PIIA-17-01;

DE MANDATER l'inspectrice en bâtiment et en environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s).

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-138

11.4 Demande d'autorisation numéro 2022-0047 pour la propriété sise au 502, rue Notre-Dame, dans la zone institution 30-IN, afin de permettre la modification du support de l'enseigne de Tourisme Outaouais concernant les chemins d'eau, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2022-0047 pour la propriété sise au 502, rue Notre-Dame, dans la zone institution 30-IN, afin de permettre la modification du support de l'enseigne de Tourisme Outaouais concernant les chemins d'eau, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro PIIA-17-01;

CONSIDÉRANT QUE ladite propriété est située dans la zone institution 30-IN du *règlement de zonage* numéro Z-17-01 dont une cour avant donne sur la rue principale;

CONSIDÉRANT QUE le *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro PIIA-17-01 s'applique;

CONSIDÉRANT les documents soumis avec la demande;

CONSIDÉRANT les trois (3) options pour modifier le support de l'enseigne;

CONSIDÉRANT les matériaux proposés;

CONSIDÉRANT QUE le projet ne s'harmonise pas avec le bâtiment;

CONSIDÉRANT le manque d'harmonisation avec l'ensemble de la propriété est ses aménagements;

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20220504-03 de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 4 mai 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

DE REFUSER la demande d'autorisation numéro 2022-0047 pour la propriété sise au 502, rue Notre-Dame, dans la zone institution 30-IN, afin de permettre la modification du support de l'enseigne de Tourisme Outaouais concernant les chemins d'eau, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro PIIA-17-01;

DE MANDATER l'inspectrice en bâtiment et en environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s).



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-139

11.5 Demande d'autorisation numéro 2022-0032 pour la propriété sise au 665-667, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre la transformation de la façade, soit des travaux soumis au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01

CONSIDÉRANT la demande d'autorisation numéro 2022-0032 pour la propriété sise au 665-667, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre la transformation de la façade, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*;

CONSIDÉRANT que ladite propriété est située dans la zone commerciale 3-C du *règlement de zonage numéro Z-17-01* dont une cour avant donne sur la rue principale;

CONSIDÉRANT que le *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01* s'applique;

CONSIDÉRANT les plans et documents soumis avec la demande;

CONSIDÉRANT les couleurs des matériaux proposées;

CONSIDÉRANT que cette demande avait été reportée par le CCU lors de l'assemblée du 4 mai 2022 et qu'il avait été demandé de fournir des échantillons des couleurs de peinture afin de pouvoir émettre une recommandation;

CONSIDÉRANT les échantillons de couleurs soumis par le demandeur;

CONSIDÉRANT que les couleurs des matériaux devraient être sobres et de tons harmonisés entre eux et ceux prédominants dans le voisinage;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune justification pour l'utilisation d'une couleur vive.

CONSIDÉRANT la recommandation numéro 20220512-01 de l'assemblée du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 12 mai 2022 par visioconférence.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

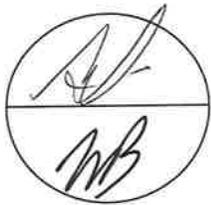
RÉSOLU

DE REFUSER la demande d'autorisation numéro 2022-0032 pour la propriété sise au 665-667, rue Notre-Dame, dans la zone commerciale 3-C, afin de permettre la transformation de la façade, soit des travaux soumis au *règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro PIIA-17-01*;

DE MANDATER l'inspectrice en bâtiment et en environnement à transmettre la réponse au(x) demandeur(s).

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2022-05-140

Amendée le
21 juin 2022
par la résolution
2022-06-173



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11.6 Autorisation d'appel d'offres pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables 2023-2027

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montebello a une entente intermunicipale avec la Municipalité Canton de Lochaber;

CONSIDÉRANT QUE cette entente ne répond pas aux besoins de nos citoyens et particuliers;

CONSIDÉRANT les multiples plaintes des citoyens et particuliers;

CONSIDÉRANT le manque de personnel de la Municipalité du Canton de Lochaber;

CONSIDÉRANT la résolution numéro 81-2022-05 concernant la fin de l'entente intermunicipale pour la collecte des matières résiduelles par la Municipalité Canton de Lochaber au 31 décembre 2022.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER ET D'APPROUVER le document « *Cahier des charges pour la collecte et le transport des ordures ménagères, des matières recyclables et des matières compostables 2023-2027* » comme s'il était ici au long reproduit;

D'AFFICHER l'appel d'offres dans le journal L'info Petite Nation et/ou le journal Les 2 vallées et publié dans le service électronique d'appel d'offres de la SEAO.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-141

11.7 Vente de la borne électrique au 502, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT QUE l'entente de la borne électrique donne un droit d'achat à Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE Hydro-Québec aimerait acheter la borne électrique existante;

CONSIDÉRANT QUE cette borne perd 15 % de valeur de dépréciation par année.

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'APPROUVER la vente de la borne électrique à Hydro-Québec au montant de 7 455,45 \$;

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à compléter les documents nécessaires pour finaliser la vente.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



2022-05-142

Amendée le
21 juin 2022
par la résolution
2022-06-175



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

11.8 Nomination de deux membres au sein du Comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT la nécessité de combler deux postes au sein du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT les multiples offres reçues;

CONSIDÉRANT l'expérience et l'expertise en urbanisme et aménagement urbain, l'engagement dans la communauté d'affaires de Montebello et la capacité à représenter la voix des acteurs de la rue Principale de certains candidats;

CONSIDÉRANT l'article 11 sur la composition du Comité du règlement numéro 951-2022 constituant le comité consultatif d'urbanisme.

Il est proposé par monsieur le conseiller Dominique Primeau

RÉSOLU

DE PROCÉDER à la nomination de madame Kim Trudel et de monsieur Daniel Miron à titre de membres du Comité consultatif d'urbanisme.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2022-05-143

11.9 Mandat pour l'accompagnement professionnel en urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a besoin de refaire ses règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les règlements d'urbanisme doivent être complétés par un professionnel en urbanisme avec expérience;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) offres de services;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service de Groupe Accord en date du 9 mai 2022 répond mieux au besoin de la Municipalité.

Il est proposé par madame la conseillère Jésabelle Dicaire

RÉSOLU

D'ACCEPTER l'offre de service de Groupe Accord pour l'accompagnement professionnel en urbanisme pour un montant de 20 500 \$, taxes en sus, réparti comme suit :

- Un premier versement de 3 250 \$, taxes en sus, lors de la résolution du conseil acceptant le présent mandat;
- Sept (7) versements (un par mois) de 2 000 \$, taxes en sus;
- Un versement final de 3 250 \$, taxes en sus, suivant l'entrée en vigueur des règlements.

D'AUTORISER le directeur général et greffier-trésorier ou la greffière-trésorière adjointe à effectuer les déboursés nécessaires et à signer pour et au nom de la Municipalité de Montebello tous les documents pour donner suite à la présente résolution.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

12. Communication, développement et vie communautaire

12.1 Rapport mensuel de la coordonnatrice des communications, des développements et vie communautaire

Madame Isabelle Thom, coordonnatrice des communications, des développements et vie communautaire, dépose son rapport du mois d'avril 2022.

Le Conseil a pris connaissance du rapport à une séance antérieure.

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, fait la lecture des points significatifs.

12.2 Rapport bibliothèque – Janvier à mars 2022

Le rapport de la bibliothèque des mois de janvier à mars 2022 préparé par la responsable est déposé au conseil.

2022-05-144

12.3 Tarification et dates d'ouverture de la piscine et des jeux d'eau 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité planifie ouvrir les jeux d'eau et la piscine;

CONSIDÉRANT QUE les dates d'ouverture sont le 31 mai 2022 pour les jeux d'eau et le 20 juin 2022 pour la piscine municipale.

Il est proposé par monsieur le conseiller Benoit Millette

RÉSOLU

D'ADOPTER la tarification pour la saison 2022 à la piscine municipale suivante :

Catégorie	Local	Client de la Marina-camping	Extérieur
Moins de 18 ans	Gratuit	2,00 \$ / jour	4,00 \$ / jour
18 ans ou plus	Gratuit	3,00 \$ / jour	6,00 \$ / jour
Abonnement individuel	Gratuit	30,00 \$ / saison	60,00 \$ / saison
Abonnement familial	Gratuit	50,00 \$ / saison	100,00 \$ / saison
Municipalité de Papineauville (camp de jour seulement)	Gratuit – Échange de service		
Organismes ou associations de l'extérieur reconnues par la Municipalité	Moins de 18 ans : 2,00 \$ / jour 18 ans ou plus : 3,00 \$ / jour		

* Les tarifs locaux s'appliquent lorsque vous êtes résident à Montebello et/ou propriétaire domicilié ou non à Montebello.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

13. Avis de motion et règlements

2022-05-145

13.1 Adoption du règlement numéro 953-2022 relatif à la publication des avis publics

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 431 du *Code municipal*, tout avis public d'une municipalité locale qui s'adresse aux habitants du territoire de la municipalité locale est affiché aux endroits fixés par résolution du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le projet de loi 122, visant principalement à reconnaître que les Municipalités sont des gouvernements de proximité, a modifié le *Code municipal* afin d'augmenter leur autonomie et leurs pouvoirs;

CONSIDÉRANT QU'au sein des gouvernements de proximité, la participation et l'engagement des citoyens ainsi que l'accès à l'information sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans sociaux et économiques;

CONSIDÉRANT QUE l'article 91 du projet de loi 122 a introduit les articles 433.1, 433.2, 433.3 et 433.4 au *Code municipal du Québec*, qui sont entrés en vigueur le 16 juin 2017;

CONSIDÉRANT QUE l'article 433.1, alinéa 1 du *Code municipal du Québec* prévoit que sous réserve que le gouvernement fixe les normes minimales relatives à la publication des avis publics municipaux, une Municipalité peut, par règlement, déterminer les modalités de publication de ses avis publics. Ces modalités peuvent différer selon le type d'avis, mais le règlement doit prévoir une publication sur Internet;

CONSIDÉRANT QUE la publication des avis publics sur Internet est un moyen rapide, efficace et économique pour informer les citoyens du territoire de la municipalité de Montebello;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 15 mars 2022 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance et que tous les membres déclarent avoir lu le projet de règlement et qu'ils renoncent à sa lecture.

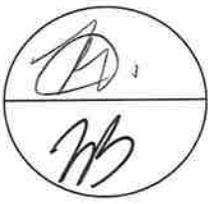
Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'ADOPTER le règlement numéro 953-2022 relatif à la publication des avis publics comme s'il était ici au long reproduit.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.



**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Montebello**

14. Affaires diverses

Aucun sujet

15. Période de questions des citoyens

Questions :

- Balayage et nids de poule
- Accompagnement en urbanisme
- Recyclage et compost
- Publication du budget
- Réserve de fonds

16. Période de questions et communications des membres du Conseil municipal

2022-05-146

17. Levée de la séance à 20 h 08

Il est proposé par monsieur le conseiller Pierre Bertrand

RÉSOLU

DE LEVER la séance.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* »

Et j'ai signé ce 27 juin 2022.

Nicole Laflamme
Mairesse

Mario B. Briggs
Directeur général agréé et greffier-trésorier